

Tableaux de concordance

Les tableaux de concordance font le lien entre plusieurs systèmes de standards de référence, y compris avec l'ancienne version des standards SEVAL. Ils montrent comment les standards SEVAL 2000 ont été transferts dans la nouvelle version de 2016.

Remarque: Les tableaux présentés ci-dessous servent comme document d'accompagnement provisoire. Après l'adoption des nouveaux standards SEVAL ils seront formellement finalisés et intégrés dans la documentation d'accompagnement (explications, présentation des bases sur lesquelles fondent les nouveaux standards) qui reste à être rédigée.

SEVAL 2000		SEVAL 2016		Modifications	JCSEE 1994	DeGEval 2004	JCSEE 2010
U1	Identification des parties prenantes et groupes concernés	A3	Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés	Modifications rédactionnelles, portée matérielle légèrement étendue	N1	N1	U2
U2	Clarification des buts d'évaluation	B1	Clarification de l'objet d'évaluation, de la raison d'être, des questions de l'évaluation et de l'utilisation	Portée matérielle étendue, les destinataires ne sont plus explicitement adressés		N2	U3; E1
U3	Crédibilité	A6	Garantie des compétences requises	Pas repris explicitement. L'aspect « digne de confiance » a été enlevé, celui des compétences souligné et étendu sur d'autres groupes.	N2	N3	U1
U4	Ampleur et choix des informations	B5	Concept d'évaluation approprié	Substance du standard transfert dans B5 et B6, celle du titre et du texte explicatif dans B7.	N3	N4	U5
		B6	Récolte et analyse de données de manière scientifique				
		B7	Récolte de données dans une mesure appropriée				
U5	Transparence de l'appréciation	C2	Appréciation transparente et conclusions fondées	Appliqué sur l'élément de l'appréciation.	N4	N5	U4
		A2	Transparence	Souligne la transparence comme principe de base			
U6	Caractère complet et clair du rapport	C4	Communication adéquate des résultats	Portée matérielle étendue	N5	N6	U6
U7	Présentation du rapport en temps utile	B3	Respect du calendrier	Portée matérielle étendue (tout le processus, pas seulement rapport) → adresse aussi la planification et les mandants	N6	N7	U7
U8	Effet de l'évaluation	A4	Approche centrée sur l'utilisation et l'appropriation	Modification rédactionnelle, portée matérielle légèrement étendue	N7	N8	U8
F1	Procédure pratique	B5	Concept d'évaluation approprié	Séparé. 1 ^{ère} partie de la phrase intégrée dans B5, 2 ^{ème} partie dans B7, substances des explications dans B6	D1	D1	F1; F2
		B6	Récolte et analyse de données de manière scientifique				
		B7	Récolte de données dans une mesure appropriée				

SEVAL 2000		SEVAL 2016		Modifications	JCSEE 1994	DeGEval 2004	JCSEE 2010
F2	Acceptabilité politique	A3	Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés	Séparé. 1 ^{ère} partie de la phrase correspond à A3, 2 ^{ème} partie définie comme nouveau standard A12.	D2	D2	F3
		A12	Loyauté				
F3	Rapport coûts/avantages	A5	Rapport approprié entre coût et utilité	Même principe, terminologie du titre et du standard modifiée.	D3	D3	F4
							P1
					K1		
D1	Convention formelle	B4	Convention d'évaluation	Modifications matérielles et rédactionnelles	K2	F1	P2
D2	Protection des droits individuels	A9	Protection de la personnalité et confidentialité	A8 définit le cadre général, A9 précise les droits individuels. L'intégrité n'est plus mentionnée.	K3	F2	P3
		A8	Conformité à la loi				
D3	Interaction empreinte d'humanité	A11	Respect	Portée matérielle étendue et appliquée sur deux plans: interaction directe (A11) et principe général (A10).	K4	Introduction à F	P3
		A10	Ethique				
D4	Appréciation complète et honnête	C1	Appréciation complète et équitable	Légères modifications rédactionnelles. „Représentation“ est contenu dans C4 („équitable“).	K5	F3	P4
		C4	Communication adéquate des résultats				
D5	Publication des résultats	C6	Accès aux résultats de l'évaluation	Le principe de base de l'accès aux résultats est statué dans C6, l'obligation de le régler dans B4.	K6	F5	A8; P5
		B4	Convention d'évaluation				
D6	Identification des conflits d'intérêts		ne figure plus explicitement		K7		P6
					K8		P7
P1	Documentation de l'objet d'évaluation	C4	Communication adéquate des résultats	Elément de C4 (explicitement) et C5 (implicitement)	G1	G1	A1 ; A4 ; A7 ; E1
		C5	Documentation de l'évaluation				
P2	Analyse du contexte	B2	Prise en compte du contexte	Complété	G2	G2	A4
		C4	Communication adéquate des résultats	Elément de C4 (explicitement) et C5 (implicitement)			
		C5	Documentation de l'évaluation				
P3	Description des objectifs et de la démarche	A2	Transparence	Elément d'A2 et C4 (explicitement) et C5 (implicitement)	G3	G3	A7
		C4	Communication adéquate des résultats				
		C5	Documentation de l'évaluation				
P4	Sources d'information sûres	A2	Transparence	Elément d'A2 et C4 (explicitement) et C5 (implicitement)	G3	G3	A7
		C4	Communication adéquate des résultats				
		C5	Documentation de l'évaluation				
P5	Informations valides et fiables	B8	Fiabilité et validité de la récolte de données	Légères modifications rédactionnelles	G5; G6	G5	A2; A3
P6	Vérification systématique des informations	B9	Qualité et pertinence des informations	Modifications matérielles et rédactionnelles	G7	G6	
							A6
P7	Analyse des informations qualitatives et quantitatives	B6	Récolte et analyse de données de manière scientifique	Contient la substance du texte explicatif	G8; G9	G7	

SEVAL 2000		SEVAL 2016		Modifications	JCSEE 1994	DeGEval 2004	JCSEE 2010
P8	Conclusions motivées	A2	Transparence	Portée matérielle étendue, rédactionnellement condensé. Substance appliquée aussi aux recommandations.	G10	G8	A7
		C2	Appréciation transparente et conclusions fondées				
		C3	Recommandations utiles				
P9	Présentation impartiale du rapport	A1	Absence de préjugés vis-à-vis des résultats et impartialité	Défini comme principe de base général dans A1, statu comme règle de conduite dans C12 (étendu sur l'utilisation des rapports) et explicitement mentionné dans in C4.	G11	F4	A8
		A12	Loyauté				
		C4	Communication adéquate des résultats				
P10	Méta-évaluation	A7	Assurance qualité	Modifications matérielles et rédactionnelles	G12	G9	E2; E3

SEVAL 2016		SEVAL 2000		Modifications
A1	Absence de préjugés vis-à-vis des résultats et impartialité	U3	Crédibilité	Nouveau dans cette forme, reprend des idées essentielles contenues dans U3 et P9.
		P9	Présentation impartiale du rapport	
A2	Transparence	U5	Transparence de l'appréciation	Nouveau sous cette forme, fusionne U5, P3, P4 et P8. Valorise le principe de la transparence et l'applique à toute l'évaluation (réalisation et communication des résultats). Implicitement, la 1 ^{ère} phrase concerne aussi la communication sur l'évaluation.
		P3	Description des objectifs et de la démarche	
		P4	Sources d'information sûres	
		P8	Conclusions motivées	
A3	Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés	U1	Identification des parties prenantes et groupes concernés	Se fonde sur U1, contient aussi des idées de F2.
		F2	Acceptabilité politique	
A4	Approche centrée sur l'utilisation et l'appropriation	U8	Effet de l'évaluation	Modifications rédactionnelles, portée matérielle légèrement étendue.
A5	Rapport approprié entre coût et utilité	F3	Rapport coûts/avantages	Même principe de base, modifications terminologiques du titre et du standard.
A6	Garantie des compétences requises	U3	Crédibilité	Nouveau sous cette forme, se fonde sur U3, portée matérielle étendue et appliqué à des groupes supplémentaires.
A7	Assurance qualité	P10	Méta-évaluation	Même principe de base, modifications rédactionnelles du titre et du standard.
A8	Conformité à la loi	nouveau		Nouveau dans le sens d'un principe de base général.
A9	Protection de la personnalité et confidentialité	D2	Protection des droits individuels	Portée matérielle de D2 précisé et étendue par l'aspect de la confidentialité.
A10	Ethique	D3	Interaction empreinte d'humanité	Nouveau comme principe de base général, applique le texte explicatif de D3 au plan général et le complète par la « diversité sociale et culturelle ».
A11	Respect	D3	Interaction empreinte d'humanité	Même principe de base, modification rédactionnelle et portée matérielle légèrement étendue.
A12	Loyauté	F2	Acceptabilité politique	Reprend les idées essentielles de F2 et P9 ainsi que la dernière phrase de l'explication de D4, contient implicitement aussi U3 (Intégrité).
		D4	Appréciation complète et honnête	
		P9	Présentation impartiale du rapport	
		U3	Crédibilité	
B1	Clarification de l'objet d'évaluation, de la raison d'être, des questions de l'évaluation et de l'utilisation	U2	Clarification des buts d'évaluation	Portée matérielle étendue, modifications rédactionnelles.
B2	Prise en compte du contexte	P2	Analyse du contexte	Complètement repris et portée matérielle légèrement étendue.
B3	Respect du calendrier	U7	Présentation du rapport en temps utile	Même principe de base, portée matérielle étendue sur tout le processus d'évaluation (notamment la planification).
B4	Convention d'évaluation	D1	Convention formelle	Même principe de base, modification rédactionnelle et précision matérielle, exigence de D5 intégrée.
		D5	Publication des résultats	
B5	Concept d'évaluation approprié	F1	Procédure pratique	Nouveau sous cette forme, contient des idées essentielles de U4 (1 ^{ère} partie de la phrase) et F1 (explications).
		U4	Ampleur et choix des informations	
B6	Récolte et analyse de données de manière scientifique	F1	Procédure pratique	Nouveau sous cette forme, reprend le principe de base de P7 et contient des idées essentielles de U4 (1 ^{ère} partie de la phrase) et F1 (explications).
		U4	Ampleur et choix des informations	
		P7	Analyse des informations qualitatives et quantitatives	

SEVAL 2016		SEVAL 2000		Modifications
B7	Récolte de données dans une mesure appropriée	U4	Ampleur et choix des informations	Nouveau sous cette forme, se fonde sur U4 (titre et texte explicatif) et F1 (2 ^{ème} partie de la phrase).
		F1	Procédure pratique	
B8	Fiabilité et validité de la récolte de données	P5	Informations valides et fiables	Modifications de rédaction.
B9	Qualité et pertinence des informations	P6	Vérification systématique des informations	Portée matérielle étendue (limitations), modifications rédactionnelles.
C1	Appréciation complète et équitable	D4	Appréciation complète et honnête	Modifications légères de rédaction.
C2	Appréciation transparente et conclusions fondées	U5	Transparence de l'appréciation	Fusion des attributs centraux de l'appréciation et des conclusions
		P8	Conclusions motivées	
C3	Recommandations utiles	P8	Conclusions motivées	Recommandations comme nouvel élément ; reprend les principes exprimés dans P8.
C4	Communication adéquate des résultats	U6	Caractère complet et clair du rapport	Fusion des attributs centraux de la communication des résultats, modifications matérielles partielles.
		U5	Transparence de l'appréciation	
		P1	Documentation de l'objet d'évaluation	
		P2	Analyse du contexte	
		P3	Description des objectifs et de la démarche	
		P4	Sources d'information sûres	
P9	Présentation impartiale du rapport			
C5	Documentation de l'évaluation	nouveau		Complète C4 et renforce A2 et C2 (garantie de la transparence)
C6	Accès aux résultats de l'évaluation	D5	Publication des résultats	Rédaction simplifiée